



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIN 2001

**remise de pénalités de retard établissements mazeau**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012312001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Nettoient Parc Auto**

**remise de pénalités de retard établissements mazeau**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un appel d'offres a été lancé dans le premier semestre de l'année 2000, pour la fourniture de matériel pour la plate-forme de compostage. Le lot n° 2 qui concernait une chargeuse sur pneus a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la Société MAZEAU S.A. à Gond Pontouvre.

Ce matériel a été livré conformément au cahier des charges notamment le cahier des clauses techniques particulières.

Toutefois, le Trésorier Municipal prenant pour date de départ des délais la date de notification du marché a appliqué des pénalités de retard d'un montant de 16 816,06 F.

Dans la pratique, en fait, les sociétés attendent le bon de commande (engagement comptable) et donc, il est logique de décompter les délais depuis la date d'établissement du bon de commande.

Il sera dorénavant nécessaire de réviser les pièces administratives en ce sens.

La Société MAZEAU, compte tenu de la date de réception du bon de commande, a respecté le délai de livraison du matériel.

Les services, interrogés par le Receveur Municipal, ont confirmé que la livraison effectuée le 10 novembre 2000 n'avait pas entraîné, dans l'attente de dépense supplémentaire.

De leur avis, la Société MAZEAU a réellement fait un effort commercial sur ce matériel d'un coût total de 390 506,26 F TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à accorder la remise des pénalités à la Société MAZEAU S.A. pour un montant de 16 816,06 F.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)